



le 2 mars 2010

Opération « Chèque-Vacances – Spécial Outre-Mer » mars – juin 2010

Cette opération est une des applications du plan pour l'Outre-Mer décidé par le Président de la République lors du premier Conseil interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre dernier. Elle permettra de stimuler l'activité touristique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion.

L'opération est décidée et financée par le Ministère chargé de l'Outre-Mer et le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation. Elle est mise en œuvre par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Pour un séjour « tout compris » ou comprenant un aller-retour et un hébergement, se déroulant en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion, le client d'un professionnel du tourisme conventionné par l'ANCV en tant que prestataire Chèques-Vacances ou en cours de conventionnement, qui règle ce séjour avec au moins 200 € de Chèques-Vacances pourra, sur demande de sa part adressée à l'ANCV, recevoir 100 € de Chèques-Vacances (par adulte de plus de 18 ans). Le séjour doit avoir été réservé en agence ou sur Internet entre le 2 mars et le 30 avril 2010 et doit débuter avant le 10 juin 2010.

La demande devra être adressée à l'ANCV (Service Porteurs – Opération Outre-mer 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex) par le bénéficiaire, dans un délai de 10 jours après la réservation, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée des pièces suivantes : 1. le formulaire établi par l'ANCV (cf. annexe) et téléchargeable sur son site Internet dûment complété 2. la facture de la réservation du séjour émise par le professionnel du tourisme, précisant la part réglée en Chèques-Vacances 3. la photocopie de la pièce d'identité du bénéficiaire.

Pour un séjour comportant plusieurs partants, un seul formulaire limité à 8 personnes et les visant tous, adressé à l'ANCV accompagné de la photocopie de la pièce d'identité de chacun, sera suffisant pour les faire bénéficier de la qualité de bénéficiaire. Si le formulaire comprend de 1 à 4 bénéficiaires d'au moins 18 ans, le séjour doit avoir été réglé avec au moins 200 € de Chèques-Vacances. S'il comprend de 5 à 8 bénéficiaires d'au moins 18 ans, il doit avoir été réglé avec au moins 400 € de Chèques-Vacances. Un carnet de 100 € de Chèques-Vacances sera adressé pour chaque bénéficiaire. Nul ne peut bénéficier plus d'une fois de l'opération de promotion.

Les Chèques-Vacances attribués dans le cadre de cette opération de promotion à un bénéficiaire ne pourront pas être utilisés auprès du professionnel du tourisme pour régler des frais d'annulation de la réservation du séjour.

Plusieurs tours-opérateurs intervenant sur ces destinations mettent en place des promotions supplémentaires, pour les porteurs de Chèques-Vacances, venant ainsi renforcer l'opération décidée par l'Etat.

La communication sur l'opération est assurée par les professionnels et par l'ANCV (site Internet, envoi d'un courriel de promotion à ses clients comités d'entreprise).



FORMULAIRE OPERATION
« CHEQUES-VACANCES – SPECIAL OUTRE-MER »
Opération valable pour tout séjour réservé entre le 2/03/2010 et le 31/4/2010 auprès d'un organisme de voyages, conventionné ANCV ou en cours de conventionnement, en qualité de prestataire

COMMENT UTILISER CE FORMULAIRE

(1)



(2)

- (1) Repérer les numéros des Chèques-Vacances que vous souhaitez utiliser pour réserver votre séjour en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion
- (2) Vérifier l'année d'émission des Chèques-Vacances qui ne doit pas être antérieure à 2008
- (3) Envoyez ce formulaire dûment complété, daté et signé par vous-même et votre organisme de voyages accompagné de la photocopie du justificatif de la réservation de votre séjour et de votre pièce d'identité avec photo sous pli recommandé à l'adresse suivante :

ANCV – Service Porteurs – Opération Outre-mer
36, boulevard Henri Bergson – 95201 SARCELLES Cedex

Impérativement au plus tard 10 jours après la date de réservation, le cachet de la poste faisant foi.

MONTANT ET CONDITIONS DE L'ATTRIBUTION PAR L'ETAT
D'UN SOUTIEN EN CHEQUES-VACANCES

Pour tout règlement de votre séjour en Chèques-Vacances, à hauteur de 200 € minimum pour 1 à 4 personnes et à hauteur de 400 € pour 5 à 8 personnes, correspondant aux caractéristiques énoncées dans ce formulaire, vous recevrez un soutien de l'Etat à travers l'attribution de 100 € en Chèques-Vacances, par partant majeur inscrit, sous réserve de renvoyer ce formulaire, le justificatif de la réservation du séjour et la photocopie de la carte d'identité de chaque participant âgé d'au moins 18 ans à l'ANCV – **Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex** sous pli recommandé au plus tard 10 jours après la date de réservation, le cachet de la poste faisant foi.

Vous pouvez retrouver les modalités d'application de cette opération sur le site www.ancv.com.

MODALITES D'ENVOI DES CHEQUES-VACANCES

A réception du formulaire « OPERATION CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER », l'ANCV vous enverra les Chèques-Vacances qui vous sont attribués par l'Etat dans le cadre de l'opération « CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER », par **la poste** en lettre recommandée avec accusé de réception, dans un **délai de 10 jours ouvrés**.

Pour toute réclamation relative à l'envoi des Chèques-Vacances, veuillez vous adresser à l'ANCV **Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex**.

Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com

CARACTERISTIQUES DE VOTRE SEJOUR

Organisme qui commercialise le séjour :

Destination principale du séjour : Guadeloupe Guyane Martinique Réunion

Date de départ programmée (avant le 10 juin 2010) :

Durée du séjour (nombre de nuits) :

Type de forfait : Tout compris Transport + hébergement

Nombre de partants âgés d'au moins 18 ans inscrits sur le séjour (limité à 8 personnes par séjour) :

Nom et prénom des partants :

	Nom (en majuscules)	Prénom		Nom (en majuscules)	Prénoms
1			5		
2			6		
3			7		
4			8		

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de Chèques-Vacances. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les personnes inscrites dans le présent formulaire bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Si ces dernières souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, elles s'adressent à l'ANCV – Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex.

VOS COORDONNEES POUR RECEVOIR LES CHEQUES-VACANCES

Vos nom et prénom en majuscules (doivent être identiques à ceux figurant sur le justificatif de la réservation du séjour) :

Numéro et nom de la voie : _____ :

Complément adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ email : _____

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

MODE DE PAIEMENT DE VOTRE RESERVATION

Montant de la réservation :

Montant payé en Chèques-Vacances : _____ (minimum 200€ pour
1 à 4 adultes et 400 € pour 5 à 8 adultes)

	Numéros des Chèques-Vacances	Valeur des Chèques-Vacances en € (10 € ou 20 €)	Montant	Année d'émission
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
Total remis en Chèques- Vacances				

Attention : n'envoyez pas de Chèques-Vacances à l'ANCV, le paiement du solde de votre séjour est à régler directement auprès de votre organisme de voyages.

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

Je soussigné (titulaire de la réservation jointe à ce formulaire) :
Nom et prénom :

Atteste et certifie exactes les données indiquées dans ce formulaire Opération CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER et sais que je m'expose à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration.

A (à compléter) :

Date (à compléter) :

Signature

Pour l'organisme de voyage qui commercialise le séjour :

Je soussigné (nom et prénom) :
Représentant (organisme de voyages qui commercialise le séjour)

(Compléter par la raison sociale et l'adresse)

Numéro de la convention Prestataire Chèque-Vacances ANCV (à compléter)

Atteste et certifie l'exactitude des informations relatives au forfait séjour réservé, figurant dans le présent formulaire.

A (à compléter) :

Date (à compléter) :

Signature

Cachet obligatoire

Gardez une photocopie de ce formulaire dûment complété, elle vous sera nécessaire en cas de litige.

N° de dossier (réservé à l'ANCV) :

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**